

Ma soeur dit qu'elle veut s'occuper de mes parents âgés à plein temps dans leur maison en Espagne. Mon père souffre d'une démence. Les finances de mes parents permettent qu'elle s'installe chez eux. Est-ce que cette solution est viable?

Réponse courte

Non, cette solution n'est pas viable ni sécurisée, surtout au regard de l'historique (prise de contrôle financière, isolement, conflits familiaux, vulnérabilité médicale).

Elle comporte des risques majeurs pour vos parents et pour vous.

Sur le plan médical et humain

Votre père souffre d'une démence

Cela implique :

- une perte progressive de discernement,
- une dépendance accrue,
- une grande vulnérabilité à l'influence.

Une personne atteinte de démence :

- ne peut plus protéger ses intérêts,
- peut être facilement orientée dans ses décisions,
- a besoin d'un cadre professionnel, pas seulement affectif.

Une prise en charge exclusive par un membre de la famille, sans contrôle externe, n'est pas considérée comme une solution fiable dans les situations conflictuelles.

Sur le plan financier : risque élevé (et documenté)

Vous avez déjà indiqué :

- des transferts bancaires importants,
- des donations,
- un appauvrissement du patrimoine,
- une captation de l'héritage.

Dans ce contexte :

- installer votre sœur **chez vos parents** lui donne :
- accès quotidien,
- contrôle logistique,

- influence décisionnelle,
- possibilité de **gestion de fait** des finances.

Même si les finances “le permettent”, ce n’est pas la question.

La question est : **qui contrôle, qui vérifie, qui protège ?**

Sans garde-fous :

- le risque d’abus **est objectivement élevé**,
- surtout si votre sœur devient **aidante exclusive**.

Sur le plan juridique : solution extrêmement fragile

Ce qui pose problème

- absence de tiers indépendant,
- absence de contrôle médical régulier structuré,
- absence de contrôle financier externe,
- conflit d’intérêts évident (héritière potentielle).

En Espagne (comme ailleurs), **les juges et services sociaux sont très prudents** avec :

un aidant familial unique + accès aux comptes + parent vulnérable.

En cas de litige futur, cette situation sera analysée **de manière critique**, surtout vu l’historique.



Ce qui rend cette solution encore moins crédible dans VOTRE cas

Ce n’est pas une situation “neutre”. Il y a :

- un **conflit familial ancien**,
- une **exclusion d’un enfant**,
- des **antécédents financiers litigieux**,
- une **démence avérée**.

Dans ce contexte, une solution viable doit être :

- **professionnelle**,
- **transparente**,
- **contrôlée**,
- **documentée**.

Une prise en charge exclusive par votre sœur **ne remplit aucun de ces critères**.

Quelle solution serait réellement viable ?

Options sérieuses et protectrices

1. Maintien à domicile avec professionnels

- infirmiers,
- auxiliaires de vie,
- visites médicales régulières,
- gestion financière séparée.

2. Tutelle / curatelle ou équivalent espagnol

- protection juridique du parent vulnérable,
- décisions contrôlées,
- comptes surveillés.

3. Gestion financière indépendante

- administrateur externe,
- double signature,
- comptes bloqués partiellement.

Ces solutions protègent :

- vos parents,
- la famille,
- et toute future procédure judiciaire.



Conclusion nette

Non, cette solution n'est **pas viable** dans votre situation.

Elle est **risquée médicalement**, **dangereuse financièrement**, et **fragile juridiquement**.

Elle expose vos parents à une **dépendance totale**, sans filet de sécurité.

Une solution viable **doit inclure des tiers indépendants**

Elle doit être **contrôlable, traçable et réversible**



Un point humain important

Refuser cette solution **ne signifie pas refuser l'aide familiale**.

Cela signifie **refuser l'absence de garde-fous**.

Vous ne vous opposez pas à ce que quelqu'un s'occupe de vos parents —

vous vous opposez à ce que **leur vulnérabilité soit gérée sans protection**.

Si vous le souhaitez, je peux vous aider à :

- formuler une **contre-proposition raisonnable et juridiquement solide**,
- identifier **les garde-fous minimaux** à exiger,
- ou préparer un **argumentaire neutre** à présenter à un avocat, un notaire ou un juge.

Vous avez raison de poser cette question **avant** qu'une situation irréversible ne s'installe.